

## Politique sur l'élaboration de politiques

<b>Approbation de la sous-ministre :</b> Mary Cameron, 28 juin 2024	<b>Entrée en vigueur :</b> 4 décembre 2003  <b>Révision :</b> 28 juin 2024
--	---

### **Renseignements généraux**

Le ministère de l'Éducation peut adopter des politiques et des lignes directrices relatives aux lois qui relèvent du ministre de l'Éducation en vertu de la *Loi sur l'organisation du gouvernement* (voir l'annexe A).

La *Loi sur l'éducation* confère au ministre le pouvoir d'adopter des politiques et des lignes directrices en vue de mettre en application les dispositions de la *Loi*. Ce pouvoir peut être délégué au sous-ministre de l'Éducation.

### **Objet**

La présente politique a pour objet de préciser le processus que doit respecter le ministère de l'Éducation pour l'élaboration, l'adoption et la révision de ses politiques ainsi que les rôles et responsabilités qui incombent aux divers intervenants.

### **Définitions**

« Équipe de la haute direction » s'entend de l'équipe constituée des cadres supérieurs du ministère de l'Éducation.

« Comités consultatifs sur les politiques » désigne des comités spéciaux du ministère de l'Éducation formés pour créer de nouvelles politiques ou mettre à jour les politiques existantes. Les membres sont sélectionnés en fonction des sujets abordés, en collaboration avec le chef de programme au sein de la direction du ministère de l'Éducation concernée.

### **Énoncé de politique**

#### **Portée**

Les politiques adoptées par le ministère de l'Éducation reflètent le mandat et les responsabilités du ministre de l'Éducation énoncés dans la *Loi sur l'éducation* et les lois énumérées à l'annexe A. L'élaboration, la modification ou la révocation de toute politique du ministère de l'Éducation doit se conformer au processus décrit ci-après.



## **Planification, élaboration et mise en œuvre de politiques**

### **Priorités**

Conformément aux directives de l'Équipe de la haute direction, la Direction des politiques, de la planification et de l'évaluation dresse un plan de travail annuel indiquant les priorités du ministère de l'Éducation en matière d'élaboration de politiques pour l'année visée, lesquelles se fondent sur les éléments suivants :

- lettres de mandats et autres documents énonçant les priorités ministérielles, le cas échéant;
- autres priorités établies par l'Équipe de la haute direction;
- calendrier d'examen des politiques (annexe B).

### **Élaboration des politiques**

Travaillant de concert avec le personnel du ministère de l'Éducation concerné, la Direction des politiques, de la planification et de l'évaluation élabore, modifie ou révoque les politiques conformément au guide relatif au processus d'élaboration de politiques sur l'éducation (annexe C). Cela pourrait impliquer de former un comité consultatif sur les politiques.

Le personnel du ministère de l'Éducation vérifie si ce dernier est tenu de consulter les Premières Nations du Yukon ou l'Association des professionnels de l'éducation du Yukon.

### **Approbation des politiques**

Les politiques doivent être avalisées par le programme du ministère de l'Éducation concerné et revues par l'Équipe de la haute direction et le sous-ministre.

À moins qu'il ait délégué ce pouvoir au sous-ministre de l'Éducation, l'approbation ultime de toute politique revient au ministre de l'Éducation

Les nouvelles politiques ne sont approuvées que si elles s'accompagnent d'un plan de mise en œuvre.

### **Mise en œuvre**

Le plan de mise en œuvre de toute nouvelle politique doit prévoir ce qui suit :

- sa traduction vers le français;
- sa communication à tous les partenaires et les membres du personnel concernés et sa publication sur le site [Yukon.ca](http://Yukon.ca) et sur le [portail du gouvernement ouvert](#);
- la mise en place des ressources nécessaires pour assurer sa mise en œuvre complète;
- son inscription au calendrier d'examen des politiques.



## ***Rôles et responsabilités***

Le **ministre de l'Éducation** est habilité à approuver les politiques établies par le ministère de l'Éducation.

Ce pouvoir peut être délégué au **sous-ministre de l'Éducation**.

L'**Équipe de la haute direction** établit les priorités pour le ministère de l'Éducation, examine les nouvelles politiques et approuve leur transmission au ministre pour approbation finale.

La **Direction des politiques, de la planification et de l'évaluation** travaille de concert avec l'Équipe de la haute direction et les différents programmes du Ministère pour déterminer les politiques dont le Ministère doit se doter et veiller à leur élaboration, à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

## ***Application***

Sauf indication contraire, la présente politique s'applique à tout le personnel du ministère de l'Éducation ainsi qu'aux conseils et commissions scolaires et à tous les autres membres de la communauté scolaire.

## ***Circonstances exceptionnelles***

Lorsque les circonstances particulières d'un cas sont telles que les dispositions de la présente politique ne peuvent s'appliquer, ou que leur application entraînerait un résultat injuste ou non souhaité, une décision sera prise en fonction du bien-fondé et des faits de la situation. Une telle décision ne visera que le cas en question et n'établira aucun précédent.

## ***Entrée en vigueur***

La présente politique entre en vigueur le 28 juin 2024.

## ***Examen périodique***

Sauf nécessité particulière, la présente politique sera revue conformément au calendrier d'examen des politiques versé à l'annexe B.

## ***Dispositions législatives et politiques pertinentes***

Loi sur l'éducation, article 26, paragraphes 15(3), 39(1), 39(2), 39(4) et 186(1) et alinéas 113(2)e) et 116(1)d).

## ***Historique***

Politique générale, entrée en vigueur le 4 décembre 2003, révisée les 24 août 2005, 8 avril 2008, 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 28 juin 2024.

## **Annexe A**

Lois qui relèvent du ministre de l'Éducation en vertu de la Loi sur l'organisation du gouvernement :

- [Loi sur l'apprentissage](#)
- [Loi sur la garde des enfants](#)
- [Loi sur l'éducation](#)
- [Loi sur la sécurité en matière de filets mobiles de soccer](#)
- [Loi sur la formation professionnelle](#)
- [Loi sur l'intrusion dans les écoles](#)
- [Loi de 2016 sur l'aide financière aux étudiants](#)
- [Loi sur la profession de l'enseignement](#)
- [Loi sur la réglementation des écoles de métier](#)
- [Loi sur l'Université du Yukon](#)

## **Annexe B – Calendrier d’examen des politiques**

<b>Nom de la politique</b>	<b>Programme ou section responsable</b>	<b>Plus récente entrée en vigueur</b>
Politique sur l’administration de médicaments aux élèves	Bien-être et inclusion des élèves	2013-06-01
Politique sur l’admission aux écoles donnant l’enseignement en français langue première	Direction des écoles publiques	2016-08-18
Politique relative à l’exploitation de services de garde après les classes en milieu scolaire	Direction des écoles publiques	2014-07-01
Politique sur les organismes dans les écoles	Programmes d’études et évaluation	2014-12-01
Politique sur l’anaphylaxie	Bien-être et inclusion des élèves	2015-07-01
Lignes directrices sur l’utilisation de téléphones cellulaires	Ressources humaines	2015-06-01
Politique sur la sensibilisation et la prévention en matière de commotions cérébrales	Direction des écoles publiques	2019-08-07
Politique sur les commandites et les dons d’entreprises	Direction des écoles publiques	2017-05-08
Désignation des établissements d’enseignement postsecondaire aux fins de l’inscription d’étudiants étrangers – 7 juin 2018	Programmes de formation	2018-06-07
Politique sur la maternelle quatre ans	Programmes d’études et évaluation	2021-08-20
Tribunal d’appel de l’éducation – Procédures et opérations	Politiques, planification et évaluation	2009-11-19
Politique sur l’utilisation à des fins éducatives d’une œuvre protégée par le droit d’auteur	Politiques, planification et évaluation	2013-01-01
Politique sur l’inscription des élèves dans les écoles du Yukon	Direction des écoles publiques	2019-08-20
Cadre relatif à l’offre de programmes d’enseignement de français langue première dans le système d’éducation du Yukon	Direction des écoles publiques	2019-08-08

Politique sur la collecte de fonds dans les écoles	Direction des écoles publiques	2015-04-01
Politique relative aux activités sportives interscolaires	Direction des écoles publiques	2016-07-01
Demande de congé pour accompagner des élèves à une activité sanctionnée	Ressources humaines	2017-01-01
Port obligatoire du casque protecteur pour certaines activités scolaires	Direction des écoles publiques	2015-07-01
Politique sur la sécurité en matière de filets mobiles de soccer dans les installations scolaires	Direction des écoles publiques	2016-10-06
Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel	Direction des écoles publiques	2018-10-01
Processus d'élaboration de politiques	Politiques, planification et évaluation	2024-06-28
Politique sur la gestion des atteintes à la vie privée	Technologie et information sur les élèves	2016-09-01
Politique sur la gestion des renseignements personnels – 23 mai 2018	Technologie et information sur les élèves	2018-05-23
Politique sur la gestion des renseignements personnels – Rôles et responsabilités	Technologie et information sur les élèves	2017-01-01
Politique sur l'offre de programmes d'études aux élèves résidents du Yukon	Direction des écoles publiques	2015-02-01
Politique relative à la recherche dans les écoles	Programmes d'études et évaluations	2015-05-01
Politique relative aux écoles sûres et accueillantes	Bien-être et inclusion des élèves	2018-09-01
Politique relative à la fermeture d'une école	Direction des écoles publiques	2018-01-15
Politique sur la résolution des différends aux commissions et aux conseils scolaires	Direction des écoles publiques	2013-04-01
Politique sur la planification de la croissance des écoles	Direction des écoles publiques	2013-01-01
Politique sur l'utilisation et la fouille des casiers scolaires	Direction des écoles publiques	2004-11-30
Nutrition en milieu scolaire	Direction des écoles publiques	2008-09-11
Politique relative aux aliments maison destinés à être vendus au public dans les écoles	Direction des écoles publiques	2005-11-15

Politique sur l'intrusion dans les écoles	Direction des écoles publiques	2017-12-01
Politique sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre	Bien-être et inclusion des élèves	2012-09-05
Protocole de dotation	Ressources humaines	2016-04-05
Politique sur l'hébergement et l'allocation pour hébergement	Direction des écoles publiques	2013-01-08
Politique d'assiduité des élèves	Direction des écoles publiques	2019-03-01
Politique de protection des élèves : préjudices causés par des adultes (prévention et intervention) – v.1	Bien-être et inclusion des élèves	2022-09-29
Politique sur les dossiers scolaires	Technologie et information sur les élèves	2019-01-01
Transport des élèves par autobus scolaire – Lignes directrices	Direction des écoles publiques	2008-07-02
Politique pour un milieu scolaire sans substances	Direction des écoles publiques	2018-09-01
Politique pour un milieu scolaire sans tabac et sans vapotage	Direction des écoles publiques	2019-08-08
Politique relative au transport des élèves à bord de véhicules loués par le gouvernement ou lui appartenant	Direction des écoles publiques	2017-01-01
Médecine traditionnelle – Lignes directrices pour les écoles	Direction des écoles publiques	2018-08-23
Politique sur les élèves prononçant le discours d'adieu	Direction des écoles publiques	2017-05-01
Politique relative à la vidéosurveillance	Technologie et information sur les élèves	2017-02-06
Politique sur les bénévoles dans les écoles	Direction des écoles publiques	2014-03-01
Protocole yukonnais d'évaluation de la menace et du risque de violence	Bien-être et inclusion des élèves	2013-06-26